

CONTRAT DE VILLE

AVON

2024-2030

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, Pierre ORY

La Ville d'Avon, représentée par Madame le Maire, Marie-Charlotte NOUHAUD

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, représentée par son Président, Monsieur Pascal GOUHOURY

L'Agence régionale de santé, représentée par sa Directrice départementale, Madame Hélène MARIE

La Banque publique d'investissement, représentée par son Directeur régional Ile-de-France Est, Monsieur Jallil YAKER

La Banque des territoires, représentée par son Directeur régional, Monsieur Richard CURNIER

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, représentée par son Directeur, Monsieur Pedro RODRIGUES

La Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles HERRENSCHMIDT

La Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, représentée par son Président, Monsieur Thierry FROMENTIN

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne, représentée par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI

L'Education nationale, représentée par sa Directrice des services départementaux, Madame Valérie DUBECHY

France Travail, représentée par sa Directrice territoriale de Seine-et-Marne, Madame Margot CANTERO

Table des matières

Table des matières	2
La politique de la ville, définition et enjeux	3
Présentation du territoire	4
Le Quartier Prioritaire de la Ville : les Fougères	6
Le Quartier en Veille Active : la Butte Montceau	10
La méthodologie d'élaboration du contrat de ville	12
Une visite du Préfet délégué à l'égalité des chances	12
Un questionnaire aux habitants	12
Des entretiens individuels avec les acteurs institutionnels et associatifs	12
Un diagnostic de territoire	13
Des ateliers de concertation	13
La feuille de route 2024-2030	15
Actions partenariales	15
Projets d'investissement	15
Thématique 1. Emploi et développement économique.....	16
Thématique 2. Education, enfance, jeunesse, parentalité.....	18
Thématique 3. Santé et accès aux droits	20
Thématique 4. Cadre de vie et tranquillité publique	22
Les engagements des partenaires	24
Délégation départementale de l'Agence régionale de santé	24
Banque publique d'investissement France	25
Banque des territoires.....	26
Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne	27
Chambre des commerces et de l'industrie de Seine-et-Marne	28
Chambre des métiers et de l'artisanat	28
Conseil départemental de Seine-et-Marne	29
Direction des services départementaux de l'Education nationale.....	30
France Travail	31
La gouvernance du contrat de ville 2024-2030	34
La participation des habitants tout au long du contrat.....	34
Une répartition claire et complémentaire des rôles CAPF / Ville	34
La nécessaire mobilisation du droit commun	34
Une animation dynamique du partenariat.....	35
L'évaluation régulière du contrat de ville	35
Le cycle annuel de la gouvernance.....	35
Annexes	38

La politique de la ville, définition et enjeux

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « loi Lamy », définit la politique de la ville comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Cette politique est conduite par l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements et a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette politique doit se traduire par la signature d'un contrat de ville, contrat-cadre intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques, à l'échelle de l'intercommunalité.

L'année 2024 marque la première année de contractualisation du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». La circulaire du 31 août 2023 fixe les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération de contrat de ville et prévoit :

- Un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux et par conséquent un contrat de ville centré sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés avec les habitants ;
- L'engagement sur le territoire des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution ;
- Un volet investissement incluant notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations, et par leurs partenaires ;
- Une articulation renforcée entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques.

Le nouveau contrat s'appuie également sur une géographie prioritaire actualisée qui fait suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023.

Les critères d'éligibilité énoncés par la loi Lamy sont conservés, à savoir un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Par conséquent, pour être éligible à la politique de la ville, le quartier doit comporter au minimum 1000 habitants, et le revenu médian du quartier doit être inférieur au seuil de bas revenu de l'agglomération.

• **Le quartier des Fougères** sur la commune d'Avon, qui intègre un quartier politique de la ville depuis 2015, est le seul quartier prioritaire à avoir été retenu au niveau de l'agglomération du Pays de Fontainebleau dans la nouvelle géographie prioritaire.

Par ailleurs, une nouveauté au contrat est énoncée par la circulaire du 31 août 2023. Celle-ci permet aux collectivités d'identifier des « poches de pauvreté » sur leur territoire hors QPV et d'allouer une part de l'allocation territoriale des crédits spécifiques à la politique de la ville (2,5% de l'enveloppe départementale) au bénéfice de ces territoires.

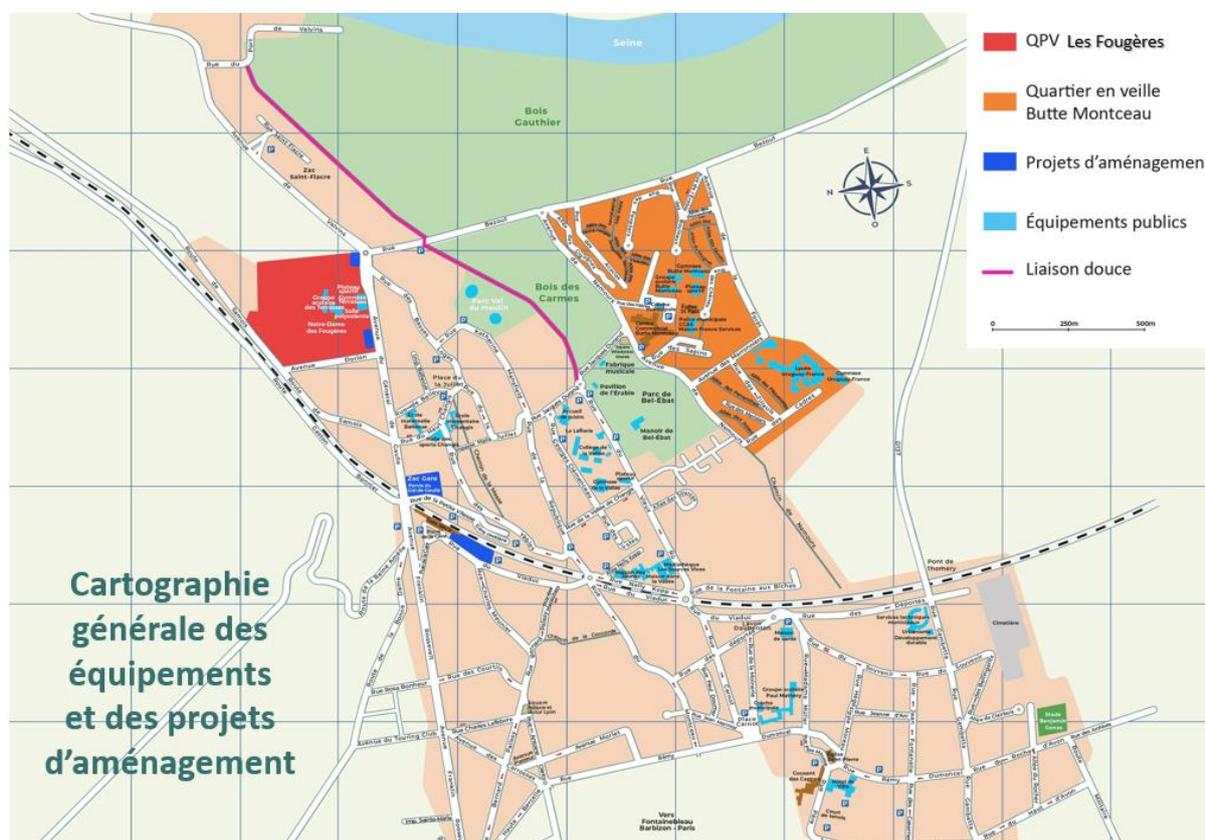
• A ce titre, **le quartier de la Butte Monceau** sur la commune d'Avon, non identifié comme quartier prioritaire en 2015 et en 2023 au regard des critères légaux mais présentant des signes d'alerte, est fléché comme quartier en veille active au titre duquel il est demandé le soutien financier de l'Etat pour la mise en place de projets.

Présentation du territoire

Avon est une commune de Seine-et-Marne de 13 545 habitants (recensement Insee 2020). Elle s'étend sur une superficie de 3.83km², bordée par la forêt de Fontainebleau et la Seine. Avon est une ville urbanisée avec une densité de 3 537 habitants au km². C'est la 2^{ème} ville centrale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (68 480 habitants).

La ville compte 4 crèches (2 publiques), 4 groupes scolaires (1230 élèves dont 1 classe ULIS), 1 collège (500 élèves, classe ULIS + SEGPA) et 1 lycée (environ 2 000 élèves + internat).

Elle est dotée d'équipements publics tels qu'un centre culturel disposant d'une salle de spectacle - la Maison dans la Vallée - d'une médiathèque, d'une Maison des Jeunes, d'un accueil de loisirs, de 4 gymnases et de 3 plateaux sportifs extérieurs. Ses deux poumons verts, le parc de Bel-Ebat et le parc du Val du Moulin, sont des lieux de vie intergénérationnels. Environ 80 associations rythment les loisirs des habitants du territoire.



En son épicerie, la Ville d'Avon regroupe plusieurs équipements culturels et sportifs dans lesquels la Ville déploie des investissements de façon soutenue. De par leur emplacement géographique, ces équipements sont accessibles à l'ensemble des habitants de la ville et sont organisés comme des lieux de mixité inter-quartiers et intergénérationnels. Ces équipements viennent compléter les équipements et services présents dans chaque quartier tout en situant à une quinzaine de minutes à pied de chacun d'eux.



Le parc du Val du Moulin

- Inauguré en 2023
- Coût de l'opération : 1 500 000 €
- Pumptrack, terrain de basket, aire de fitness, teqball, tennis de table, pétanque, aire de jeux...



Des équipements sportifs

- 1 gymnase (salle multisports, dojo, salle de gymnastique)
- 1 plateau rénové en 2021 (pétanque, basket, foot, piste roller) - 70 000 €



Le collège de La Vallée

- Secteur = Avon
- 1 classe ULIS
- 1 section SEGPA



La maison des jeunes

- Propositions d'activités à partir de 11 ans
- Accompagnement individuel des jeunes adultes
- Permanence mission locale



La médiathèque

- Inaugurée en 2021
- Coût de l'opération : 5 400 000 €
- Salle culturelle, postes informatiques, salle de jeux vidéo, médiateur numérique...



Le centre culturel

- Rénovation en cours
- Coût estimé de l'opération : 6 500 000 €
- salle de spectacle 300 places



Le parc du Bel Ebat

- 1 manoir, 1 pavillon, 1 kiosque
- 1 potager participatif
- Des événements réguliers dans l'année



La fabrique musicale

- Rénovation en 2024
- Coût de l'opération : 1 000 000 €
- Accueil de 5 associations de chant et de musique

Le Quartier Prioritaire de la Ville : les Fougères

Le quartier est inscrit au sein des dispositifs politique de la ville et bénéficie d'un contrat de ville depuis 2015 . Il relève également du dispositif Action Cœur de Ville et dépend du périmètre ORT (opération de revitalisation des territoires).

- **Caractéristiques géographiques, urbanistiques et les équipements du QPV**

Le quartier des Fougères se situe à l'extrémité nord-est de la commune d'Avon. Il est bordé au nord par la route de Samoïs, la voie de chemin de fer et par la forêt, à l'est par la commune de Samoïs-sur-Seine, au sud par l'avenue du Général de Gaulle, et à l'Ouest par l'avenue Dorion. Le quartier est à moins de 800 mètres de la gare ferroviaire et routière de Fontainebleau-Avon. Malgré cette proximité avec la gare, les habitants expriment un sentiment d'isolement avec le reste de la ville.

Le quartier se compose d'une résidence privée « Les Fougères » bâtie dans les années 1950 avec un vaste espace de verdure en son centre. La résidence se compose de 6 immeubles, d'une tour et d'un centre commercial.



La quasi-totalité des commerces est restée vacante durant de nombreuses années. Une opération de requalification a été engagée avec pour principes :

- la démolition du centre commercial actuel, trop vétuste et non conforme aux règles de sécurité et d'accessibilité
- la création en pied d'immeuble de locaux commerciaux (surfaces équivalentes à celles supprimées)
- la création d'un espace de stationnement
- l'accessibilité des locaux depuis l'espace public.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-016b-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Pour rendre possible ce projet, une scission de la copropriété a été engagée afin de séparer le foncier de la résidence des Fougères (côté logements) et le foncier du centre commercial (AGE en 2021).

Un permis de construire a été délivré fin 2021 avec la mise en place d'un pied d'immeuble commercial (création de 856 m² de surfaces d'activités, au lieu des 780 m² de commerces existants avant travaux) dont la création d'un centre de Santé avec la présence de minimum 2 médecins généralistes de secteur 1 et près de 60 logements à l'accession. Le chantier a démarré en juillet 2022, avec une livraison programmée pour fin 2024.

La Ville d'Avon a également engagé un projet de réhabilitation de la friche commerciale incluse dans le périmètre du QPV. Celle-ci doit faire l'objet d'une requalification afin de maintenir l'attractivité économique de ce quartier et d'améliorer le cadre urbain de ce secteur. Ainsi, la ville a délivré un permis de construire en 2022 afin de permettre la création de 47 logements (dont 20 sociaux) et la réinstallation d'une surface commerciale de 1500 m² (Intermarché) en pied d'immeuble. Ce projet permettra une requalification du front urbain de cette entrée de ville.

Le chantier a démarré en septembre 2022, avec une livraison programmée pour fin 2024.



Au sein même du quartier, la ville a la volonté de développer et de maintenir la qualité des **équipements et services** à destination des habitants mais également ouverts sur la ville pour certains d'entre eux. Ce sont des lieux privilégiés de l'animation de la vie de quartier par les services municipaux et par les associations de la ville :



1 école maternelle

- 1 ATSEM par classe (davantage que dans les autres écoles de la ville)
- Dortoir rééquipé en 2022, 20 000 €
- 6ème classe rééquipée en 2023, 4 000 €



1 école élémentaire

- Les 8 classes sont équipées d'un tableau blanc interactif + une malle nomade de tablettes
- Une salle polyvalente rénovée en 2023 et ouverte aux associations



1 restaurant scolaire

- Création en 2016
- Coût de l'opération : 1 445 000 €



1 gymnase

- Dans l'enceinte du groupe scolaire
- Mise à disposition de l'école élémentaire
- Associations utilisatrices : escalade, boxe...



1 city stade

- Mise à disposition de l'école élémentaire sur temps scolaire
- En accès libre hors temps scolaire
- Coût de l'opération : 94 000 €



1 espace de vie sociale associatif

- Locaux mis à disposition par la ville
- Subvention : Ville, CAF, Etat, Département
- Ateliers RPE, accueil LAEP, activités scio-éducatives, linguistique...

• Caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques du QPV

La copropriété « Les Fougères », composée de 2 syndicats de copropriété et d'un bailleur social unique, comprend **764 logements**. Cette résidence dénombre une part minime de logements sociaux. Le bailleur social est aujourd'hui propriétaire de 124 logements représentant 16,40% des logements de la résidence et **4 % du logement social de la CAPF**.

En 2002, la commune d'Avon avait délégué son droit de préemption urbain sur la copropriété à l'OPAC du pays de Fontainebleau, à présent, Foyers de Seine et Marne. Dès l'application de la loi SRU en 2021, la Ville d'Avon s'est efforcée de réduire son déficit de logements sociaux. Elle a signé en avril 2023 une convention pour confirmer la délégation de son droit de préemption à FSM sur ce périmètre. Cette convention prévoit un minimum de 30% de logements sociaux à atteindre sur cette copropriété, soit 229 logements (105 logements à acquérir par FSM sur 6 ans).

12 % des avonnais soit 1583 personnes vivent aux Fougères alors que le quartier ne représente que 2.8 % de la superficie Avon.

Une population jeune, mais des jeunes fragiles :

- **39 % de la population a moins de 25 ans**
- l'indice de jeunesse est de 18.9 contre 0.8 pour Avon
- 220 mineurs en situation de fragilité
- Une parentalité précoce : 4,4 % des jeunes de 18-24 ans ont au moins un enfant à charge contre 2,8 % pour Avon

Les familles nombreuses et la suroccupation des logements :

- **12% des résidences principales du quartier sont suroccupées**
- 44 % des mineurs sont dans un logement surpeuplé

Les personnes de nationalités étrangères :

- 30,9 % de la population est de nationalité étrangère
- 36,8 % de la population du quartier est immigrée

Les personnes en situation de pauvreté : 37 %

- **Un revenu médian de 1 173 €** (1 987 € pour Avon et 2 323 € pour la CAPF)
- 714 personnes en situation de pauvreté (+ 3.6 % entre 2013 et 2020)
- 21.2 % des ménages sont allocataires des minimas sociaux (+ 1.5 % entre 2013 et 2020)

Les difficultés d'accès à l'emploi et la formation :

- **Un taux d'activité de 69,6 %** (77,2 % à Avon et 76,1 % pour la CAPF)
- Un taux d'emploi nettement inférieur : 54,7 % contre 67,1 % à Avon
- 40% des 15 ans ou plus non-scolarisés du quartier sont sans diplôme

Les inégalités hommes/femmes :

- 49 % des femmes du quartier sont des femmes au foyer de 25 à 54 ans
- Un taux d'activité des femmes de 60 % (74 % pour Avon)
- Un taux d'emploi des femmes de 48,7 % (63,8 % pour Avon) / 61,2 % pour les hommes
- La part des femmes ayant un haut niveau de formation est de 21% contre 29 % pour les hommes alors qu'il est respectivement de 41 % et 44 % pour Avon

Le Quartier en Veille Active : la Butte Montceau

La quartier de la Butte Montceau ne répond pas aux critères définis en 2015 et 2023 pour les quartiers prioritaires mais il présente des signes d'alertes en terme de fragilités et d'inégalités sociales.

- **Caractéristiques géographiques, urbanistiques et les équipements du QVA**

Le quartier, bordé par la forêt, a été bâti dans les années 1960 et se compose de plusieurs ensembles de bâtiments de 4 étages tous sans ascenseurs ainsi que de 3 ensembles pavillonnaires. Les immeubles présentent des signes de vieillissement tout comme le centre commercial en son centre qui montre des signes de déclin avec des locaux vacants.



Situé au Nord-Ouest d'Avon, en hauteur sur une butte dont il tire son nom, ce quartier est éloigné de la gare. Bien que desservi par le réseau de bus, des problèmes de mobilité sont identifiés pour sa population non véhiculée (cadencement des bus, situation topographique...). Il regroupe de nombreux équipements et services :



Des équipements petite enfance

- 1 crèche 30 berceaux
- Relais petite enfance
- LAEP



Des établissements scolaires

- 1 groupe scolaire (dont 1 classe ULIS) + 1 restaurant scolaire
- 1 lycée général, technologique et professionnel



Des équipements sportifs

- 1 gymnase
- 1 city stade



Des salles associatives

- Salle CSDB (multiusages)
- Salle billard, bridge, scrabble



Des services publics

- CCAS, agence postale
- France services
- Police municipale

- **Caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques du QVA**

La Butte Montceau compte plus de 1500 logements et représente 30 % des logements sociaux de la Ville. Ce quartier concentre le logement social de la Ville. L'intégralité des logements sociaux du quartier ont été construits avant 1971. 2 bailleurs sociaux sont présents : Les Foyers de Seine-et-Marne et, depuis le 1^{er} janvier 2024, 3 F devenu propriétaire des 259 logements appartenant jusqu'alors à la SEM.

24 % de la population avonnaise réside au sein de l'Iris Butte Montceau. Or, ce quartier tend à se fragiliser :

Une fragilité familiale et sociale :

- Il y a plus de locataires (53 %) que de propriétaires (47 %) : c'est l'inverse sur la commune et le quartier des Fougères
- l'évolution importante des personnes en **situation de pauvreté (+10.6 % entre 2013 et 2020)**
- 7 % des ménages sont allocataires des **minimas sociaux (+13.6 % entre 2013 et 2020)**
- Le nombre d'allocataires de la complémentaire santé solidaire (ex CMU) a connu une évolution de plus 20,2 % entre 2021 et 2023
- Les personnes de nationalités étrangères : 13 % des habitants de la Butte Montceau sont de nationalité étrangère soit une hausse de 51,3 % entre 2011 et 2019

Une fragilité économique et professionnelle :

- **Un revenu médian de 1 739 €** (1 987 € pour Avon et 2 323 € pour la CAPF)
Le revenu médian mensuel déclaré est inférieur de 670 € à celui du Pays de Fontainebleau en 2020. En 2001, il était inférieur de 171 €.
- La part des actifs occupés sur des postes de cadre ou de professions intellectuelles supérieures est inférieure de 12 points à celle de la CAPF
- Le taux d'activité est de 87,8 % pour les femmes et de 96,1 % pour les hommes mais a diminué respectivement de 5,5 points et 3 points depuis 2009
- La Butte Montceau enregistre une part de **femmes salariées à temps partiel** de 21,7% (26,1 % pour les femmes salariés des fougères) soit une **évolution de 4,1 points depuis 2009** alors que l'évolution n'est que de 0,6 points pour l'ensemble des femmes salariées avonnaises sur la même période.

La méthodologie d'élaboration du contrat de ville

La circulaire du 31 août 2023 précise que les nouveaux contrats de ville ne sont plus organisés en pilier mais recentrés sur les enjeux locaux (thématiques spécifiques et transversales). Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et ressources de chaque territoire.

Dans ce contexte, le nouveau contrat de ville a été élaboré comme suit :

Une visite du Préfet délégué à l'égalité des chances

Le 29 novembre 2023, une visite des quartiers des Fougères et de la Butte Montceau a eu lieu en présence du Préfet à l'égalité des chances.

Cette visite a été l'occasion d'échanger sur les enjeux du contrat de ville, les spécificités des quartiers d'Avon, les équipements municipaux (médiathèque, maison des jeunes), les actions réalisées et celles envisagées.

Un questionnaire aux habitants

Sur la base d'un questionnaire rédigé par l'Etat, un échantillon d'habitants du quartier des Fougères a été sondé sur leur vision du quartier, son évolution récente et à venir, ainsi que les orientations à privilégier dans le futur contrat de ville.

Cet échantillon a représenté 90 répondants, dont 37% de moins de 25 ans et 16% de + de 61 ans.

Parmi eux, 33% des répondants qualifie le quartier de familial, et 30% d'entre eux le qualifie d'agréable. Néanmoins, ils souhaitent majoritairement voir les commerces se développer, ainsi que, pour les plus jeunes d'entre eux, l'offre culturelle et sportive.

Cette enquête a permis d'identifier les priorités d'action données par les habitants :

- L'accès aux soins
- L'éducation
- L'emploi
- La citoyenneté
- L'écologie

Une restitution a été organisée dans le quartier, avec les partenaires et les habitants, le 2 décembre 2023. Sans prétention d'exhaustivité, cette démarche a permis de poser un premier regard sur les ressentis des habitants.

Des entretiens individuels avec les acteurs institutionnels et associatifs

Des entretiens ont été organisés avec chacun de acteurs impliqués dans le précédent contrat de ville afin de partager les constats, les avancées mais aussi les difficultés rencontrées.

Ces entretiens ont été réalisés entre novembre 2023 et janvier 2024. Ils ont concerné :

- École maternelle des Terrasses
- École élémentaire des Terrasses
- Collège de la Vallée

- Lycée Uruguay
- Espace de vie sociale Couleurs Terrasses
- Maison départementale des solidarités
- ADSEA (prévention spécialisée)
- Mission locale Sud Seine-et-Loing
- France Travail
- Association La Balle au bond (emploi et mode d'accueil)
- Association Le Hub de la réussite (apprentissage de la langue française et emploi)
- Les resto du cœur
- Century 21, syndic de copropriété des Fougères
- Foyers de Seine et Marne, bailleur social

De ces entretiens, certains freins sont partagés par plusieurs de ces partenaires :

- Difficulté à impliquer les parents dans certains actes éducatifs
- QPV majoritairement en copropriété – impact sur les animations portées au sein du quartier par les acteurs municipaux et associatifs
- Difficulté à trouver des lieux d'accueil de stage pour les élèves
- Sentiment d'isolement du quartier

Un diagnostic de territoire

Le cabinet COMPAS a été missionné pour réaliser un diagnostic de territoire sur le quartier des Fougères et celui de la Butte Montceau.

Ce diagnostic aborde un grand nombre d'enjeux liés à la Politique de la ville : peuplement, effet quartier, mixité sociale, égalités femmes/hommes, insertion des jeunes, vieillissement, discriminations, fracture numérique, transition écologique, mobilités du quotidien, ...

Le diagnostic a été construit comme une grille d'analyse du territoire, avec l'objectif de :

- Repérer les principaux enjeux thématiques et mettre en exergue les besoins spécifiques de vos quartiers prioritaires,
- Alimenter les réflexions sur les actions à mener (politiques de construction de logements, politiques sociales, services à développer, etc.),
- Donner la possibilité de questionner les aides et services existants au regard des populations actuelles et de celles à venir

Ce diagnostic a été présenté aux élus, services municipaux, partenaires et habitants le 29 février 2024.

Des ateliers de concertation

La ville d'Avon a souhaité engager une démarche participative pour faire émerger les forces du territoire, ses faiblesses, les enjeux principaux à travailler ainsi que les actions à envisager.

Pour ce faire, la ville d'Avon a organisé des ateliers de travail le 1^{er} et le 29 février 2024. Animés par le cabinet ASDO, ces ateliers ont réuni les acteurs suivants : Maire et représentants du Conseil municipal, Préfecture, services municipaux (Education, Jeunesse, Sport, Médiathèque, CCAS, Police municipale, Urbanisme), CAPF, partenaires (Education nationale, Mission locale, Pôle emploi, Espace de vie sociale, Maison départementale des solidarités, Bailleur social, Balle au bond, associations), habitants

Une méthode dynamique a invité les participants à dialoguer en petits groupes, partager leurs connaissances et idées par tables thématiques. Chaque participant a ainsi pu contribuer à l'ensemble des tables thématiques. Selon les séquences, les acteurs étaient amenés à échanger sur les besoins des habitants, les atouts et manques du QPV, et enfin les axes d'amélioration envisageables.

Ces ateliers ont permis de dessiner la feuille de route du contrat de ville 2024-2030, et d'identifier 4 thématiques centrales au contrat de ville, sur lesquelles les signataires du contrat de ville s'engagent à développer leur action respective et partenariale.



La feuille de route 2024-2030

Actions partenariales

Le contrat de ville de la Ville d'Avon porte sur **4 thématiques centrales**, qui émanent des orientations sur lesquelles les habitants et les acteurs du territoire ont travaillé lors des différents temps de concertation.

1. Emploi et développement économique

2. Education, enfance, jeunesse, parentalité

3. Santé et accès aux droits

4. Cadre de vie et tranquillité publique

En complément, le contrat de ville s'appuie sur **3 thématiques transversales**, qui guideront l'action des acteurs tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville.



Egalité femme-homme
et lutte contre les
discriminations



Promotion des valeurs
de la République et
laïcité



Participation des
habitants

Projets d'investissement

En outre, le contrat de ville pourra donner lieu à des projets d'investissement. Seront alors prévues les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Thématique 1. Emploi et développement économique

Les chiffres clés du diagnostic

83

personnes en emploi précaire dans le QPV, soit un taux d'emploi précaire de 15,4% contre 12,6% à Avon

40%

des 15 ans ou plus non scolarisés sont sans diplôme

60%

c'est le taux d'activité des femmes aux Fougères contre 74% dans la ville d'Avon

32%

De taux de déqualification dans le QPV contre 18% dans la ville d'Avon

20,9%

C'est le taux de chômage sur le QPV (contre 13,1% pour Avon)

Les priorités d'action

- **Travailler sur les problématiques linguistiques** qui constituent un des principaux freins à l'emploi pour les habitants des quartiers. Il s'agira en particulier de davantage mettre en avant les cours et formations de linguistique à visée professionnelle, et de mieux articuler les différentes offres existantes (ateliers sociolinguistiques, Français Langue Etrangère...) afin de construire des parcours continus et cohérents pour répondre aux besoins des personnes.
- **Explorer des pistes d'actions pour mieux coordonner et mobiliser l'offre de modes d'accueil** à destination des publics en insertion, par exemple en s'appuyant sur l'accueil occasionnel des crèches. Une attention devrait être portée pour faire davantage coïncider l'offre de mode de garde existante avec le calendrier des actions d'insertion, afin que les publics en insertion ayant des enfants en bas âge puissent en bénéficier.
- **Faire de l'emploi des jeunes une priorité**, notamment en travaillant sur l'orientation professionnelle (découverte des métiers, des formations, etc.) et sur l'accès aux stages (accompagnement pour accéder à des réseaux professionnels, apprentissage des codes du monde du travail...).
- **Développer l'accès à la formation professionnelle** pour les habitants du QPV. Si l'offre de formation est qualifiée de pléthorique par les acteurs du territoire, elle en devient illisible à certains égards, et ne correspond pas toujours aux attentes et souhaits des habitants.
- **Lever les freins à la mobilité**, qui relèvent souvent de blocages psychologiques, notamment en travaillant sur les usages.
- Développer le travail avec les entreprises et les acteurs du territoire pour **stimuler l'emploi local**, tout en sensibilisant sur l'importance de **l'embauche de toutes les catégories de publics** (femmes, seniors, travailleurs handicapés...) et en **donnant la priorité à l'embauche des habitants des quartiers** (par exemple via des clauses sociales).

Les atouts du territoire à valoriser

- La présence de divers acteurs de l'insertion sur le territoire : France Travail, Mission locale, Ecole de la Deuxième chance, acteurs de l'insertion par l'activité économique, Centre d'Information et d'Orientation
- Des mises en synergie locales organisées par la CAPF (atelier économique, salon de l'emploi...)
- Un projet de requalification du centre commercial qui pourrait permettre de développer de l'emploi local et qui serait une opportunité d'embauche des habitants des quartiers

Des actions phares

Actions	Acteurs à mobiliser
1. Organiser des job dating dédiés aux jeunes du quartier	Ville, CAPF, France Travail, Mission locale
2. Organiser des ateliers sur la création d'entreprise pour des porteurs de projet résidants dans les quartiers	Ville, CAPF, France Travail, chambres consulaires
3. Renforcer la coordination des dispositifs et des acteurs sur la question de l'accès aux stages	Ville, CIO, Education nationale, Mission locale
4. Développer les actions promouvant l'emploi local (charte Paqte, clause sociale...)	Etat, CAPF, Ville, Chambres consulaires

Lien avec les thématiques transversales

Egalité femme homme et lutte contre les discriminations : une attention sera portée à l'emploi des femmes, seniors, travailleurs handicapés, ainsi qu'à la lutte contre « l'effet quartier » qui entraverait l'accès à l'emploi pour les habitants du QPV.

Thématique 2. Education, enfance, jeunesse, parentalité

Les chiffres clés du diagnostic

26%

Des habitants du QPV ont moins de 15 ans

31%

Des moins de 18 ans du QPV sont des mineurs vulnérables

55%

Des lycéens du QPV sont en lycée professionnel contre 27% à Avon

20,4%

Des jeunes de 15-24 ans du QPV ne sont ni en emploi ni en formation

17%

Des ménages du QPV sont des familles monoparentales contre 18,3% à Avon (surreprésentation des adolescents)

Les priorités d'action

- Renforcer l'action des acteurs pour **prévenir le décrochage scolaire**, particulièrement prégnant chez les enfants et les jeunes du QPV, notamment en consolidant l'offre d'accompagnement scolaire.
- Multiplier les **actions de prévention sur les écrans**, leurs usages et la dangerosité qu'ils peuvent représenter à tout âge (risques pour le développement du jeune enfant, troubles du sommeil, impact sur les compétences psychosociales, risques liés au cyberharcèlement, aux mésusages des réseaux sociaux...)
- Promouvoir les **activités d'éveil, l'ouverture sur l'extérieur, la pratique d'activités culturelles et sportives** chez les enfants et les jeunes, notamment via le Projet Educatif de Territoire ou la Convention Territoriale Globale en lien avec la Caf et la CAPF.
- **Co-construire l'offre à destination des jeunes en impliquant ces derniers**, notamment en termes de loisirs, d'activités culturelles et sportives, dans le but de stimuler leur implication et leur mobilisation.
- **Accompagner davantage les parents** dans leurs démarches administratives sur les questions de prévention santé, les enjeux liés à l'adolescence, la maîtrise des outils éducatifs numériques...
- Favoriser **la participation des parents à la vie de l'école et dans les différentes structures** (crèches, accueils de loisirs...) et lancer des processus de co-construction avec les parents de l'offre qui leur est destinée.

Les atouts du territoire à valoriser

- Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui rassemble les acteurs concernés et qui comporte 4 axes : l'accompagnement à la citoyenneté, la lutte contre le harcèlement, l'attention au bien-être général des enfants et des jeunes.
- Une Convention Territoriale Globale (CTG)
- La présence d'un Espace de vie sociale (soutien à la parentalité, soutien scolaire)
- Un accompagnement du CCAS, notamment pour les services périscolaires et les activités de loisirs
- Des interventions existantes sur la prévention liée aux écrans (consultations des puéricultrices de la PMI, intervention au collège de la MDJ, actions du conseiller numérique au lycée...)

Des actions phares

Actions

1. Multiplier les temps partagés entre parents et institutions pour leur permettre de mieux s'approprier les lieux (portes ouvertes)

2. Etayer l'offre de prévention sur les écrans notamment à destination des tout-petits (ex : tisser des partenariats Ville avec l'EPE, la PMI...)

3. Développer des dispositifs de mentorat en mobilisant des étudiants (issus du quartier, IEP...)

Acteurs à mobiliser

Education nationale, Ville, EVS

Ville, Ecole des parents (EPE), PMI, MDJ, EVS

Ville, CAPF, établissements scolaires et universitaires...

Lien avec les thématiques transversales

- **Promotion des valeurs de la République et laïcité** : déploiement d'actions éducatives
- **Participation des habitants** : implication des parents dans la vie de l'école
- **Egalité femme-homme et la lutte contre les discriminations** : participation des filles, actions

Thématique 3. Santé et accès aux droits

Les chiffres clés du diagnostic

476

Allocataires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), dont 42,1% de moins de 18 ans

+21,4%

C'est l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) entre 2016 et 2021

1

Seul professionnel de santé dans le QPV

13

C'est l'indice de besoin des besoins pour l'accès aux droits du QPV contre 6 en moyenne pour la ville d'Avon

Les priorités d'action

- **Renforcer l'offre d'accès aux soins** en fondant une politique d'attractivité du territoire pour faire venir les professionnels de santé et en développant des offres itinérantes.
- Sensibiliser la population sur **les sujets de santé mentale**, déconstruire les tabous qui les entourent, développer les formations des professionnels sur ces enjeux, et renforcer l'accès à l'offre de soins en santé mentale, notamment pour les publics jeunes.
- Multiplier les **actions de sensibilisation auprès de la population sur les pratiques préventives en matière de santé** (vaccination, dépistage...) ainsi que sur les **déterminants de santé** (alimentation, pratique régulière d'une activité sportive, etc.)
- **Promouvoir l'accès aux droits et limiter le non-recours** en accompagnant les publics pour leurs démarches administratives (mobilisation des outils numériques, prise en charge des difficultés linguistiques, démarche d'aller-vers pour repérer les publics isolés non-recourants, etc.)
- Garantir **l'accès à l'information à toutes catégories de publics** sur différentes thématiques : offre de soins, actions existantes, animations proposées dans le quartier...
- Renforcer **l'offre linguistique** pour répondre aux besoins croissants en matière d'apprentissage du français à tous les âges

Les atouts du territoire à valoriser

- Présence d'acteurs de la santé sur la commune (professionnels de santé, PMI, CMPP...)
- Présence d'acteurs sur l'accès aux droits (France Services, Point Numérique de Couleurs Terrasses, Point Cyber de la MDS, Conseiller numérique à la médiathèque...)
- Un service de transport à la demande spécifiquement destiné aux seniors
- Une offre de service grandissante en matière de sport santé

Des actions phares

Actions	Acteurs à mobiliser
1. Assurer la présence des services publics au sein des quartiers pour garantir l'accès aux droits en étudiant par exemple la possibilité de mettre en place des permanences, des offres itinérantes...	Ville, bailleur social, syndic, acteurs associatifs, France Services, CPAM, CAF
2. Réfléchir à la mise en place d'une offre de soins itinérante	ARS, CPAM
3. Entamer une réflexion sur les moyens et canaux de communication portant sur les animations et dispositifs existants (s'appuyer sur des relais pour faire le lien avec la population : parents d'élèves, membres de l'EVS, habitants, conseils syndicaux...)	Ville, CAPF

Lien avec les thématiques transversales

- **Egalité femme-homme et la lutte contre les discriminations** : une attention particulière devra être portée à la prise en compte des logiques d'exclusion que subissent les personnes présentant des difficultés pour manier les outils numériques.

Thématique 4. Cadre de vie et tranquillité publique

Les chiffres clés du diagnostic

64%

Des mineurs du QPV dont le logement surpeuplé contre 32% à Avon

9

Commerces de proximité, soit un taux de 6 pour 1000 habitants (contre 11 pour Avon)

19%

Des résidences principales du QPV sont des logements sociaux

8%

Des logements du QPV, soit 70 logements, sont des passoires énergétiques

Les priorités d'action

- **Agir sur les enjeux de propreté au sein du quartier** : sensibiliser la population sur le tri et le ramassage des déchets, des biodéchets, la collecte des encombrants.
- **Lutter contre les incivilités** qui impactent la vie des habitants (jets de déchets notamment)
- Veiller à la **qualité des logements et à la dignité de l'habitat** sur le bâti (notamment en prenant en charge les problématiques concernant l'isolation thermique des logements) mais aussi sur les usages (en luttant contre le surpeuplement dans certains logements).
- **Mobiliser la police municipale** sur des actions de prévention (harcèlement, prévention routière, trafic / addiction, violences intra-familiales...)
- Agir pour mieux **repérer les situations de violences conjugales et intra-familiales**, les phénomènes de **prostitution**, les cas d'**addiction**
- Travailler à **l'amélioration de l'image des quartiers** QPV et QVA à l'échelle de la ville

Les atouts du territoire à valoriser

- Un quartier bien inséré dans le territoire, avec une proximité des services publics (écoles, associations, équipements sportifs...) et une offre de transport en commun accessible (gare, bus)
- Environnement verdoyant
- Présence régulière de la police municipale

Des actions phares

Actions	Acteurs à mobiliser
1. Sensibiliser la population aux transitions notamment sur le tri et le ramassage des déchets, des biodéchets, sur la collecte des encombrants	Ville, syndic, bailleur social
2. Organiser des ateliers d'auto-réparation pour permettre aux habitants d'entretenir leurs logements et de favoriser la solidarité entre voisins	Ville, syndic, bailleur social, associations
3. Mobiliser les habitants autour de l'embellissement et de la valorisation du quartier (ex : expositions photo, diffusion des témoignages d'habitants, circuit de visite du quartier)	Ville, associations

Lien avec les thématiques transversales

- **Participation des habitants** : implication dans la vie de quartier
- **Promotion des valeurs de la république et laïcité** : actions citoyennes

Les engagements des partenaires

Délégation départementale de l'Agence régionale de santé

Les sujets relatifs à la santé sont nombreux dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Afin de renforcer de façon opérationnelle la lutte contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé, la délégation de l'ARS de Seine-et-Marne propose des pistes d'actions opérationnelles pour décliner les enjeux les plus prégnants au regard des conclusions des travaux d'évaluation des contrats de ville.

1- Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Déployer des Maisons Sports Santé, en s'appuyant sur les MSS de Meaux ou Fontainebleau qui, soutenues par l'ARS, proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche ;
- Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée ;
- Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé;
- Développer l'articulation entre les dispositifs sport santé et les dispositifs de soins propres aux maladies chroniques (ETP, réseau de santé...).
- Mettre en place des actions de promotion de la santé par l'activité physique intégrant une démarche participative et adaptée aux besoins et contraintes du public ciblé, pouvant s'appuyer sur des programmes probants en santé communautaire (exemple : ICAPS) ;
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.

2- Prise en compte de la santé mentale

Les collectivités peuvent promouvoir la santé mentale auprès de la population, notamment en créant des environnements favorables à la santé mentale, en réduisant les obstacles liés à l'accès aux soins.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- La formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS, ...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation;
- Le développement de l'information sur la santé mentale, la déstigmatisation et la littératie en santé mentale des populations ;
- La promotion d'un environnement urbain favorable à la santé mentale

3- Développer les compétences psychosociales des enfants

Les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- En lien avec le corps enseignant, proposer de déployer les compétences psycho-sociales des enfants dans un continuum (école, accueil périscolaire, ...) par la mise en œuvre de programmes probants, la formation au développement des CPS des enseignants, éducateurs, personnels.

- Pérenniser les programmes de Compétences psycho-sociales validés (Unplugged, Primavera, Verano, Good Behavior Game etc...);

4- Lutter contre les addictions

La lutte contre les addictions chez les jeunes peut concerner différentes formes de dépendance, comme l'usage abusif de substances (alcool, drogues), la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, voire même aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'apparition de ces addictions chez les jeunes, notamment des facteurs génétiques, l'environnement familial, les pressions sociales, le stress, les troubles mentaux sous-jacents, entre autres.

Il est crucial d'aborder ces problèmes avec sensibilité et compréhension. L'éducation, la prévention, l'accès à des ressources de soutien et à des traitements adaptés sont des éléments clés pour aider les jeunes à surmonter leurs addictions. Les parents, les éducateurs, les professionnels de la santé mentale et les institutions scolaires jouent un rôle important dans la prévention et la prise en charge de ces situations.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Contribuer à la formation des professionnels intervenant auprès des jeunes et des publics vulnérables ;
- Développer la formation par les pairs qui est une approche souvent efficace car elle repose sur la confiance, l'empathie et la compréhension mutuelle entre les pairs, facilitant ainsi le partage d'informations et le soutien ;
- S'engager dans une ville sans tabac conformément aux orientations du PNLT, par exemple par le déploiement d'espaces sans tabac.

Banque publique d'investissement France¹

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa²

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.

¹ Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

² Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;

- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

La CAF renforce son engagement pour les familles au cœur des contrats de ville

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (CAF) affirme son engagement dans les contrats de ville. En se concentrant sur ses axes d'action stratégiques - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement et animation de la vie sociale - la CAF s'aligne avec les ambitions de la politique de la ville, visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'égalité des chances pour tous, en lien étroit avec les Contrats Territoriaux Globaux (CTG) signés entre la CAF et les collectivités.

La politique petite enfance de la CAF, alignée sur les objectifs de la politique de la ville, vise à garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge. En finançant des structures d'accueil de qualité et en soutenant des programmes inclusifs, notamment les crèches AVIP, la CAF contribue à réduire les inégalités territoriales et sociales, offrant ainsi à chaque enfant un départ équitable dans la vie, indépendamment de son milieu d'origine. Elle apportera un soutien particulier au déploiement du Service Public de la Petite Enfance sur ces territoires.

La CAF jouera un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre de la politique de la ville, en proposant des programmes d'activités éducatives, culturelles et sportives. Ces initiatives visent à promouvoir l'intégration sociale et à prévenir l'exclusion, en offrant aux jeunes

des opportunités de développement personnel et d'apprentissage, contribuant ainsi à l'égalité des chances pour tous.

Dans le cadre de la politique de la ville, la CAF s'engage activement à soutenir la parentalité à travers des programmes d'accompagnement et des ateliers destinés aux parents. Cette approche vise à renforcer les compétences parentales, à accompagner l'apprentissage et la réussite scolaire, et ainsi favoriser le bien-être familial.

En favorisant l'animation de la vie sociale, notamment les centres sociaux, la CAF contribue à revitaliser les liens communautaires et à encourager la participation citoyenne. Cet axe d'action s'harmonise avec les ambitions de la politique de la ville de développer le vivre-ensemble, en créant des espaces d'échanges et des initiatives qui renforcent le tissu social urbain.

La CAF ne se limite pas à l'apport de services directs aux familles ; elle est également un partenaire stratégique pour les acteurs locaux de la politique de la ville. Par un soutien technique et financier, la CAF s'engage à accompagner les collectivités territoriales, les associations et les porteurs de projets dans la conception, le déploiement et l'évaluation de leurs actions. Ce partenariat permet de maximiser l'impact des initiatives locales, d'assurer leur adéquation avec les besoins spécifiques des quartiers et de favoriser une approche collaborative et efficace dans la résolution des problématiques urbaines.

Chambre des commerces et de l'industrie de Seine-et-Marne

La chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne s'engage à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du contrat de ville quartiers 2030 de son territoire.

Son accompagnement se traduira, par un apport en ingénierie et expertise sur les sujets relatifs à la découverte professionnelle pour les jeunes en QPV, l'entrepreneuriat, l'apprentissage et l'emploi. Son intervention territoriale sera renforcée par la nomination d'un référent (chef d'entreprise membre élu de la CCI Seine-et-Marne). Les accompagnements proposés conformément aux thématiques identifiées par la collectivité s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée de programmes existants cofinancés ou dans la création de dispositifs sur mesure qui feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Seine-et-Marne s'engage activement aux côtés des collectivités signataires des contrats de ville, à mobiliser les moyens nécessaires pour favoriser la promotion de l'entrepreneuriat artisanal dans l'objectif de redynamiser le tissu économique local.

La promotion de l'offre de Formation

La formation étant un pilier essentiel, la CMA promouvra son offre de formations initiale et continue, auprès des publics en QPV dans l'objectif de répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales locales. Le développement des compétences sera encouragé à travers des formations

continues et des parcours individualisés pouvant s'insérer dans l'offre de formation proposée par la CMA, assurant ainsi une main-d'œuvre qualifiée et adaptée aux évolutions du marché. Une attention particulière sera portée sur l'apprentissage des métiers en tension pour lesquels la CMA dispose d'une offre de formation.

Aussi, la CMA s'engage à s'appuyer sur son réseau d'entreprises pour rendre accessibles les stages aux jeunes des QPV du second degré (collèges et Lycées).

La promotion des Métiers de l'Artisanat

La promotion des métiers de l'artisanat est cruciale pour attirer de nouveaux talents et valoriser le secteur de l'artisanat. La CMA de Seine-et-Marne s'engage à participer aux salons de l'emploi qui naîtront des différentes initiatives locales. À cet effet, elle mettra en avant les savoir-faire uniques des artisans et encouragera la découverte de ces métiers par le grand public. Ces initiatives contribuent à renforcer l'attractivité de l'artisanat et à susciter des vocations.

Un apport en ingénierie pour favoriser l'entrepreneuriat artisanal

La CMA s'engage à proposer son expertise au travers d'une aide en ingénierie offerte aux futurs entrepreneurs des QPV.

De manière territorialisée, un référent sera nommé afin d'accompagner les collectivités dans leurs objectifs de développement économique

Les accompagnements proposés conformément aux thématiques identifiées par les collectivités s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée ou dans la création de dispositifs sur mesure qui feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

En somme, la CMA de Seine-et-Marne joue un rôle déterminant dans l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat, la formation et la promotion des métiers de l'artisanat. Ces efforts conjoints visent à assurer la pérennité et le développement de l'artisanat dans le département.

[Conseil départemental de Seine-et-Marne](#)

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales, et, à ce titre, le Département de Seine-et-Marne souhaite s'impliquer dans les contrats de ville.

Les outils mobilisables sont nombreux : le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS) qui est un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Le Département finance et coordonne les associations de prévention spécialisée qui opèrent notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative...).

Les MDS auront toute légitimité pour représenter le Département dans ces instances de pilotage des contrats. Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité inscrire les orientations de ses politiques de solidarité dans deux documents de contractualisation avec l'État, qu'il conviendra de mobiliser dans le cadre des contrats de ville sur les thématiques afférentes:

- Le pacte local des solidarités, adopté lors de l'assemblée délibérante de 5 avril 2024. Il repose sur plusieurs axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; et la transition écologique solidaire. Le Pacte local des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les collectivités avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.

- La contractualisation France Travail, adoptée également lors de l'assemblée du 5 avril 2024 qui entend préfigurer la loi plein emploi en intensifiant notamment les modalités d'accompagnement socio-professionnel afin d'atteindre l'objectif des 15 h d'activités pour la plupart des publics en insertion.

Les objectifs contenus dans ces deux contractualisations ciblent les quartiers prioritaires de la Ville également en y inscrivant d'ailleurs, pour certaines, un reporting et suivi régulier à travers certains indicateurs.

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

La politique de la ville repose sur des territoires prioritaires (QPV) dont font partie les réseaux d'éducation prioritaire (REP / REP+).

La Direction des Services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne (DSDEN77), sous la responsabilité de Madame la Directrice académique (IA-DASEN), impulse et suit le déploiement des dispositifs liés aux politiques éducatives nationales sur l'ensemble du département, avec une attention particulière portée aux écoles et établissements intégrés dans les REP / REP+ et/ou situés dans les QPV.

A l'échelle de chaque QPV, la DSDEN77 apporte conseil et expertise concernant les actions éducatives inscrites aux contrats de villes. Elle peut être sollicitée dans le cadre des Programmes de Réussite Educative (PRE) ou des Projets Educatifs De Territoire (PEDT). Elle pilote et met en œuvre via les personnels des écoles et des établissements les dispositifs de l'Éducation nationale, comme Devoirs faits, Ecole ouverte / Vacances apprenantes ou des actions interministérielles comme Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) ou les Cordées de la réussite.

Dans chaque REP / REP+, un binôme de copilotes coordonne les acteurs du réseau : inspecteurs de l'Éducation nationale et chefs des établissements têtes de réseaux. Ces deux co-pilotes sont assistés dans leur mission par les coordonnateurs REP / REP+, facilitateurs de la mise en œuvre des dispositifs au sein des réseaux.

France Travail agit pour les habitants des quartiers prioritaires en signant les Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Depuis 2015, en tant que signataire des Contrats de Ville, Pôle emploi a contribué au pilier « développement économique et emploi » et s'est fortement mobilisé pour les quartiers de la Politique de la Ville.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre des ambitions fixées par la convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML et permet de répondre à de multiples objectifs:

- S'assurer que les résidents des quartiers bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV ;
- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi et des Missions Locales aux besoins des quartiers prioritaires ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les dispositifs spécifiques à leur profit ;
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer l'entrepreneuriat et l'innovation dans les quartiers prioritaires ;
- Créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion.

Suite à la promulgation de la loi pour le plein emploi le 18 décembre 2023, **Pôle emploi s'est transformé en France Travail au 1er janvier 2024.**

La loi insiste sur la nécessité de l'insertion par l'emploi, aussi les équipes **de France Travail mettront tout en œuvre pour que l'emploi soit le premier levier de l'inclusion.**

De plus, Bien que conservant les missions historiques de Pôle emploi (accueil/information/accompagnement des demandeurs d'emploi, aide/conseil aux entreprises, versement des allocations/aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'Etat), France Travail se voit désormais doté de missions élargies et notamment pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi que France Travail est chargé d'impulser et de coordonner.

Cette transformation vient confirmer notre engagement pour les publics issus des quartiers prioritaires. C'est pourquoi France Travail réaffirme sa volonté de travailler avec tous les acteurs impactés par la Politique de la Ville que ce soit en amont de la signature (en participant notamment aux diagnostics territoriaux), pendant la signature (en fixant ses engagements pour les quartiers prioritaires), et après la signature (en mettant en place des actions spécifiques à destination des QPV).

Avec la signature des contrats « Engagement Quartiers 2030 », France Travail Île-de-France a donc pour ambition, non seulement de poursuivre les chantiers entamés depuis 2015 avec les Contrats de Ville, mais également de renforcer et d'élargir son action pour les publics QPV franciliens.

France Travail s'engage à poursuivre les actions entreprises depuis 2015, et dans une logique de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin, à intensifier les initiatives envers les publics issus des quartiers prioritaires franciliens. Cela passera notamment par :

1) Assurer une présence de proximité au sein des QPV :

- Organiser des événements et une délivrance de services au sein des QPV ;
- Favoriser la mobilisation de prestataires à proximité des QPV ;

2) Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV :

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic ;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET) l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV;
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoirs êtres, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi ;
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs ;
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.

3) Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents QPV :

- Garantir la promotion des mesures « Emplois Francs » et autres mesures pour l'emploi (PEC, CIE jeunes) auprès de l'ensemble des entreprises de notre territoire et informer les habitants des QPV, nos partenaires institutionnels ou locaux du renouvellement de cette mesure ;
- Participer à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'embauche et le déficit de réseau professionnel ;
- Renforcer la création d'activités et d'emplois dans les QPV en favorisant la création d'entreprises ;
- Favoriser le développement de compétences numériques en co-organisant des ateliers numériques avec les partenaires ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats visant spécifiquement les demandeurs d'emploi en QPV.

4) Valoriser le partenariat France Travail ainsi que le rapprochement avec les acteurs locaux en faveur des résidents QPV :

- Créer un maillage avec les partenaires favorisant ainsi un contact régulier au plus près des territoires QPV ;
- Renforcer la mobilisation des partenaires structurants (E2C, EPIDE, SMV, SMA, APEC) au niveau local ;
- Mettre en place des partenariats locaux favorisant la présence de France Travail au sein des QPV dans d'autres structures en complémentarité de notre offre de service.

5) Intensifier l'approche « *d'aller vers* » :

- Démultiplier les événements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, évènements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.) ;
- Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible ») ;

- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.

La gouvernance du contrat de ville 2024-2030

La participation des habitants tout au long du contrat

Les différents acteurs souhaitent poursuivre la démarche de mobilisation des habitants pendant la mise en œuvre du contrat de ville. Cette mobilisation se fera sur différents moments clé de la vie du contrat de ville : le diagnostic continu des besoins, l'évaluation des actions menées, la participation aux instances de décision. Une réflexion sera lancée pour concevoir des modalités de participation qui soient pertinentes pour les habitants (pas trop chronophages, facilitant la bonne compréhension des enjeux, etc.), et qui permettent une représentativité de la population. A ce stade plusieurs pistes ont été évoquées : diffusion de questionnaires, porte-à-porte, participations à des réunions d'informations et/ou de prise de décisions...

Une répartition claire et complémentaire des rôles CAPF / Ville

La loi Lamy de 2014 prévoit que les Agglomérations détiennent la compétence de gestion du contrat de ville. Toutefois, la Ville d'Avon joue un rôle particulier sur le territoire en matière de pilotage de la politique de la ville. Les équipes communales et intercommunales travailleront main dans la main, chacune mobilisant ses compétences et ses atouts pour mettre en œuvre des actions ambitieuses pour les quartiers des Fougères et de la Butte Montceau. La répartition des rôles et leur complémentarité entre la Ville et la CAPF est définie dans une convention spécifique de mise à disposition de service de la ville d'Avon et de mobilisation de moyens humains de services de la CAPF, dans une démarche ambitieuse au service des habitants

Par ailleurs, le contrat de ville s'inscrit dans la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance. A ce titre, la CAPF a créé, par délibération du 27 septembre 2018, et au titre de sa compétence « politique de la ville », son conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale, au sein de laquelle le pilotage de la politique intercommunale de la prévention de la délinquance s'exerce, en lien avec les représentants des services de l'Etat, les communes et les associations, établissements ou organismes œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Le CISPD anime le volet prévention de la délinquance du contrat de ville en mettant en place des actions et des initiatives visant à sensibiliser la population à ces enjeux (campagnes de prévention, interventions éducatives, partenariats avec des acteurs locaux, actions de médiation, ou encore programmes de soutien aux victimes..).

De fait, le diagnostic et les priorités d'actions du CISPD ont vocation à constituer l'essentiel du volet prévention de la délinquance du contrat de ville.

La nécessaire mobilisation du droit commun

Comme l'indique la loi Lamy de 2014, la politique de la ville consiste à mobiliser en priorité le droit commun pour les habitants des quartiers. Ainsi, au-delà de la programmation d'actions issue des crédits spécifiques de la politique de la ville, chaque acteur est amené à garantir la mobilisation de

son offre de droit commun pour les quartiers. Le contrat de ville s'attachera à suivre la mobilisation de ces politiques de droit commun pour les quartiers.

Une animation dynamique du partenariat

Les acteurs pilotes de la politique de la ville seront attentifs à assurer une animation dynamique du partenariat sur le territoire dont bénéficieront les habitants des quartiers. Le soutien à l'interconnaissance et aux rencontres partenariales permettra de développer des projets transversaux visant à répondre au mieux aux besoins des habitants.

L'évaluation régulière du contrat de ville

Les acteurs s'accordent sur la nécessité d'évaluer le contrat de ville de façon régulière afin de suivre l'impact des actions menées et de les ajuster si besoin.

Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de Ville en retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différents services à la mise en œuvre du contrat en distinguant crédits spécifiques et mobilisation du droit commun. Ce bilan annuel fera l'objet d'une large concertation auprès des partenaires signataires. Des indicateurs relatifs à l'effectivité, à l'efficacité et à l'impact des actions déployées devront être définis et mis en œuvre avant la fin du présent contrat. Cette évaluation pourra s'appuyer sur la méthodologie nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la Ville.

Le cycle annuel de la gouvernance

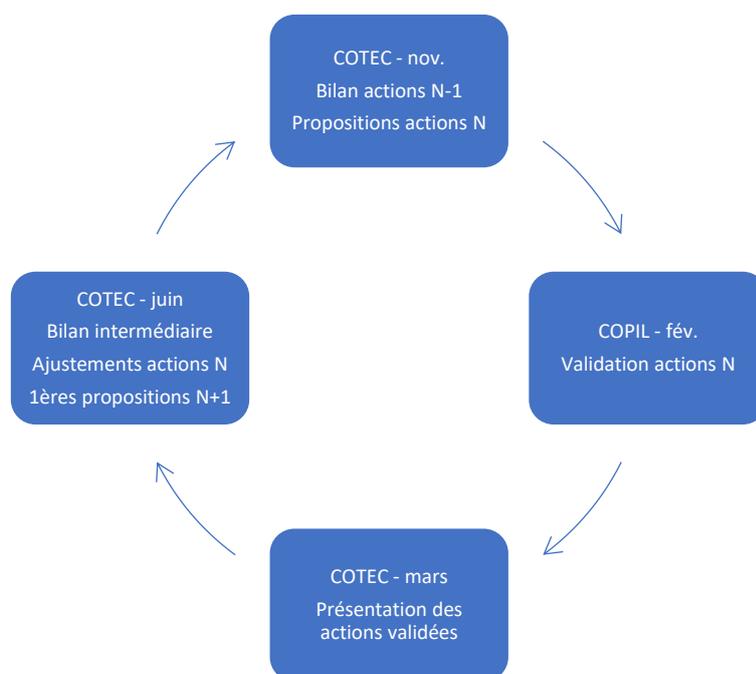
Pour mettre en œuvre le contrat de ville, les acteurs s'appuieront sur une comitologie structurée, qui aura pour but de lancer les appels à projet et d'en assurer l'instruction, de valider les projets qui seront financés, de mener l'évaluation du contrat de ville, de s'assurer de la mobilisation du droit commun, de garantir l'animation du partenariat sur le territoire.

Le COPIL sera coprésidé par le Président de la CAPF, le Maire et le Préfet de département ou son représentant. Il est composé de l'ensemble des partenaires et représentants locaux des signataires du contrat de Ville. Il se réunit une fois par an pour faire le point sur l'avancée du contrat.

Le COTEC est composé des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du contrat de ville (services municipaux, CAPF, partenaires locaux, habitants). Il est chargé de travailler sur la programmation des actions, d'assurer un suivi des actions et de faire le point sur les projets de territoire.



Les instances se réuniront selon le cycle suivant et dans le respect du calendrier annuel publié par les services de l'Etat :



A Avon, le

Mme le Maire de la Ville d'Avon Marie-Charlotte NOUHAUD	M. le Préfet de Seine et Marne Pierre ORY	M. le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau Pascal GOUHOURY
M. le Président du Conseil départemental De Seine et Marne Jean-François PARIGI	Mme la Directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé Hélène MARIE	Mme la Directrice des services départementaux de l'Education nationale Valérie DEBUCHY
M. le Directeur de la Caisse d'allocations familiales Pedro RODRIGUES	Mme la Directrice territoriale de Seine-et-Marne de France Travail Margot CANTERO	Monsieur le Directeur régional Banque des Territoires Richard CURNIER
M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine- et-Marne Jean-Charles HERRENSCHMIDT	M. le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Thierry FROMENTIN	M. le Directeur régional Ile-de- France Est de la Banque publique d'investissement Jallil YAKER

Annexes

Annexe 1

Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

Annexe 2

Circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Annexe 3

Instruction ministérielle du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 20230

Annexe 4

Diagnostic des territoires, Cabinet COMPAS, 2024

Annexe 5

Questionnaire à la population

Annexe 6

Restitution de l'enquête auprès des habitants – 2 décembre 2023

Annexe 7

Trame de l'entretien partenaires